

à la tour

# hors d'air

Afin de préserver la tour de Barcelonne, le conseil municipal s'est engagé à la restauration des fenêtres de la tour.



**E**n effet, une vingtaine de carreaux étaient cassés sur les dix fenêtres impactées. La tâche s'est révélée difficile, une partie de l'équipe du conseil a démonté les fenêtres et les a descendu au village pour les entreposer dans la bergerie. Tristan, notre employé communal, a pris

le relais : décapage, changement des carreaux cassés, masticage, et puis pour finir, une lasure a été appliquée sur l'ensemble des huisseries pour les protéger des saisons. La même équipe municipale a remonté les fenêtres à la tour afin de les remettre à leur place, après avoir lasuré les dormants.



**Barcelonne**

COMMUNE DE LA DRÔME

LE COURRIER DE LA TOUR

Commune de Barcelonne

1, place de la mairie

26120 Barcelonne

[Tél.] 04 75 59 23 32

mairie.barcelonne@wanadoo.fr

barcelonne.fr

[Directeur de publication]

Patrick Brochier

[Rédacteur en chef]

Yannick Legendre

[Graphisme]

David Fraisse

juillet • août • 2021

## Le courrier de la tour

### LETTRE D'INFORMATION

barcelonne.fr  

# vide grenier 2021



L'association *Vivre à Barcelonne* organise un vide grenier le dimanche 5 septembre 2021.

C'est le dimanche 5 septembre 2021 qu'aura lieu le vide grenier de Barcelonne. Il se déroulera sur la place au Village, de 8h à 16h30. Il est ouvert à tous les habitants de Barcelonne au tarif de 5 € pour

5 mètres linéaires (deux places de voiture). Nous disposons de 37/38 places maximum. Nous assurerons une petite restauration et vente de boissons non alcoolisées (à l'exception de la bière – faible en teneur d'alcool). Nous diffuserons à la mi-août un bulletin d'inscription qui sera aussi sur le site de la commune. Pour information, appeler au 09 60 14 77 06 (aux heures des repas).

Bienvenue à toutes et tous !



## RÉGLEMENTATION

### Réglementation de la circulation de véhicules à moteur sur les pistes communales de la Raye.

Un arrêté municipal datant du 26 septembre 2014 avait été pris par l'équipe précédente. Soucieux de préserver le calme de notre massif, nous avons décidé de matérialiser cette interdiction à l'entrée de toutes les pistes qui y accèdent. Toute circulation motorisée y est donc interdite. Ainsi, chaque utilisateur ne peut ignorer son existence. L'arrêté prévoit des dérogations pour les ayants droit (propriétaires de terrain). Pour accéder à leur parcelle, les propriétaires se verront délivrer, par le secrétariat de la Mairie, une autorisation dérogatoire de circulation temporaire. L'ACCA, pour sa part, bénéficie de cinq autorisations valables sur la période de chasse. Le groupement de Gendarmerie de Chabeuil est en charge de l'application de cet arrêté.

## FLASH

### Dépôts sauvages, des incivilités inacceptables sur l'aire de recyclage du pont du Bost

Les dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri, sont irrespectueux et illégaux. Tristan, notre employé communal, retrouve des objets déposés à côté des conteneurs, ce n'est pas son rôle. Ce type d'agissements expose ses auteurs à une contravention. La Mairie vous rappelle qu'il existe une déchèterie à Montvendre, à 4 kilomètres de notre commune et dont l'accès est gratuit et sans rendez-vous.



### Changement de dernière minute...

Le département devait procéder fin juillet à la réfection des deux routes (RD 188 et RD 401) qui traversent le village. L'ensemble des concessionnaires de réseaux (dont ENEDIS) avaient été prévenus à l'automne 2020 afin de reprendre ce qui devait l'être avant la réfection des chaussées. Depuis deux mois des travaux préparatoires menés par le SDED et EAU de VALENCE allaient bon train. Pour notre part, nous avons réalisé des aménagements de sécurité et changé la signalisation du carrefour de la place de la Mairie. Les travaux de chaussée étaient programmés du 26 au 28 juillet... Et patatra... Nous avons été conviés le 7 juillet à une réunion organisée par ENEDIS. Nous avons appris ce jour-là, que d'importants travaux d'enfouissement étaient projetés dans le village, dans le cadre des marchés de reconstruction du réseau HTA suite aux dégâts neige de 2019. La mort dans l'âme, les services du département ont annulé l'intervention programmée. Celle-ci sera différée d'un an. Le département va procéder à des marquages routiers provisoires pour sécuriser la double écluse et tracer les cédez-le-passage de la place de la Mairie. Pour le reste, nous verrons l'année prochaine quand les chaussées auront fait peau neuve... Nous sommes dans un joli pays, mais parfois cela est à y perdre son latin...